

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 837

Artikel: Le parapluie bulgare
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023087>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine

Public

837

DP

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand

23 octobre 1986

Vingt-troisième année

Le parapluie bulgare

Le roman d'espionnage est un genre au même titre que le roman policier ou le roman de science-fiction. Les sigles qui désignent les services secrets renvoient à une sorte de mythologie moderne. CIA et KGB sont forts de leur immense pouvoir et aussi de celui qu'on leur prête comme explication toujours facile.

Le territoire suisse, selon toute vraisemblance, est, avec beaucoup d'autres dans le monde, champ de manoeuvres souterraines. Les ambassades, à Berne, sont cotées à un plus haut rang que ne le justifie le rôle international de la Suisse. Et surtout Genève, surdotée en personnel à statut international, a une réputation de plaque tournante. Mais rien qui implique directement la Suisse. La dernière affaire, celle de l'ancien procureur Dubois, est d'un passé déjà lointain. Pour le reste, le Conseil fédéral veille à ce que des exilés n'utilisent pas le territoire suisse pour organiser à distance une politique d'opposition.

Dès lors, en quoi la question est-elle pour nous d'actualité ? Parce qu'elle touche à l'exercice de la démocratie en cette fin du XX^e siècle.

Il est de la plus grande difficulté pour un Etat de droit de gérer ses services secrets ; d'une part il doit les contrôler le plus étroitement possible, d'autre part il ne doit jamais être compromis, mouillé par eux. Exercice de haute vigilance. Or les médias français nous ont donné la démonstration d'une étrange versalité sur ce sujet d'importance.

Premier acte, l'affaire Greenpeace ! La presse d'abord par des enquêtes sérieuses, puis par des fuites organisées de l'intérieur, révèle la responsabilité des services français, parallèlement à l'enquête de la police néo-zélandaise. Puis le sujet unique devient de savoir à qui, à quel niveau de la hiérarchie militaire et politique, revient la responsabilité dernière de cette ac-

tion. Recherche vaine, car, au sommet, l'ordre de mission n'a pu être présenté qu'en termes respectueux de la dignité d'un chef d'Etat. Quoi de plus anodin, par exemple, que la locution : "faire en sorte que"... ! Mais le ton des médias en mal d'enquête était unanimement celui de la morale la plus rigoureuse.

Deuxième acte, la vague de terrorisme à Paris et les révélations des anciens patrons des services secrets MM. de Marenches et Marion. Ils se vantent, l'un et l'autre, d'avoir conduit, sans bavure, des missions d'action ; l'un et l'autre se plaignent, notamment M. Marion, de n'avoir pas été autorisés à recourir à des "moyens personnels". Et les médias, sans sourciller cette fois, de propager avec une absence totale de distance critique de tels propos, blâmant même implicitement la pusillanimité du pouvoir. Comme le pas a été vite franchi !

Dans une situation internationale d'équilibre nucléaire, il est évident que la lutte secrète prend et prendra de vastes dimensions, elle est de surcroît à portée de faibles et moyennes puissances, incapables de suivre la course aux armements.

Dès lors, il est important que les démocraties ne se laissent pas entraîner et pervertir par des méthodes qu'elles-mêmes dénoncent. Si M. de Marenches, dans les émissions de plus grande écoute de la télévision française, peut évoquer les "liquidations" qu'il a suggérées, sous le sourire mondain de ses interlocuteurs, au nom de quel droit, si un de ses successeurs devait être écouté par un gouvernement sensible aux exigences de l'opinion demandant qu'on réagisse, pourrait-on encore condamner les "liquidations" conduites par d'autres ? Le "parapluie bulgare" deviendrait aussi commun qu'un parapluie ordinaire.

(suite au verso)

Le parapluie bulgare

(suite)

La police, à l'intérieur des Etats, dans ses tâches ordinaires, connaît des problèmes analogues. Certes, elle ne peut être toujours angélique, mais les règles du droit cadrent impérativement son action. Tous les moyens efficaces ne sont pas reconnus légaux.

Il en va de même en droit international. Sur le ton de la rodomon-tade propre au style Chirac, les Français parlent un peu trop (il est vrai que le gaullisme n'a jamais renié ses barbouzes) de leurs services d'action.

La vigilance démocratique renforcée exige pour éviter toute contamination par "la lèpre" d'autant plus de rigueur sur le choix des moyens.

AG

Y'EN A POINT COMME NOUS !

(mam) Ratifiée en 1977 par les Pays-Bas, la RFA, la Suisse et le Luxembourg, la convention de Bonn sur la dépollution du Rhin, que la France a rejointe en 83, va enfin produire quelques effets. Le Ministre français de l'environnement a dévoilé récemment à Mulhouse le détail d'un plan élaboré après de longues négociations avec toutes les parties prenantes de cet épineux dossier, notamment les élus d'Alsace et de Lorraine. Sans entrer dans le détail, signalons que les mesures envisagées visent à réduire de 20 kg par seconde les rejets de sel dans le Rhin, provenant des mines de potasse d'Alsace. L'objectif à plus long terme est une diminution de 60 kg par seconde.

Touchant un problème international - les mines françaises ne sont de loin pas la seule source de pollution du Rhin - la convention de Bonn prévoyait un partage des frais entre les Pays-Bas (34%), la France et la RFA (30% chacun). Quant à la Suisse, neuf ans après sa signature, elle ne s'est toujours pas acquittée de sa part, fixée à 6% !

PARTICULARISME

Pourquoi tant de signatures appuyant des initiatives populaires en provenance d'Appenzell Rhodes-Extérieures sont-elles déclarées non-valables par la Chancellerie fédérale ? Pour les cinq initiatives abouties cette année, la proportion de signatures nulles va de 33,3 à 61,8%, pour une moyenne nationale se situant entre 1 et 3%. Avis aux collecteurs.

LA DEBLACLE DE SAURER

Arbon, c'est si loin

(cfp) Arbon, sur la rive thurgovienne du lac de Constance, est une coquette petite ville mal connue des Romands. Les difficultés de la maison Saurer les intéressent fort peu. Mais Saurer, pour Arbon, c'est comme Hermes pour Yverdon ou pour Ste Croix : une entreprise qui, en se développant, a engendré la prospérité d'une ville et d'une région. La crise que Saurer traverse actuellement n'est pas la première, mais c'est probablement la plus sérieuse.

Au milieu du siècle passé, un artisan du Wurtemberg, Franz Saurer, installait une fonderie à Saint-Georges, dans le canton de St Gall. Après quelques années il transférait son entreprise à Arbon. Elle a prospéré. Elle a innové. On a connu des autos Saurer au début de l'automobile. On a connu des moteurs de bateau. On est en passe d'oublier les camions Saurer, mais beaucoup sont inusables et porteront encore longtemps le nom de la marque.

L'armée, avec l'approbation des Chambres fédérales, a prolongé artificiellement l'agonie. Les grandes banques ont fait leur part pour éponger les dettes. Selon la FTMH, la rechute de Saurer fait la démonstration qu'on ne bâtit pas une politique industrielle valable à coup de commandes militaires. Dans un communiqué consacré au prochain redimensionnement de l'entreprise, le syndicat rappelle que "les collaborateurs furent contraints de travailler et

ERRATUM

Une malencontreuse coquille typographique s'est glissée dans notre dernière éditorial. Page 2, 2^e colonne, à la 25^e ligne, il fallait lire "communalisation" du sol au lieu de "commercialisation", ce qui fait quand même une certaine différence

d'accumuler démesurément les heures supplémentaires".

Après les camions, c'est le département des machines textiles qui va disparaître. 250 à 300 emplois seront supprimés. C'est beaucoup pour une entreprise, même importante, et surtout pour une petite ville. Il ne semble pourtant pas y avoir de crise sociale. Seuls quelques dizaines d'ouvriers se sont déplacés pour assister à l'assemblée syndicale convoquée pour informer des nouveaux développements de la situation. Est-ce de la résignation ? Est-ce la certitude de retrouver un emploi dans une autre entreprise ?

Certaines histoires remontent à la surface. On se rappelle qu'Arbon a eu, pendant quelques décennies, une majorité socialiste dans les autorités communales et que cette majorité a fait énormément pour aménager la qualité de la vie des habitants. On se souvient d'Albert Dubois, patron d'origine romande, qui cherchait à économiser et qui n'a jamais réussi à apprendre le thurgovien. On se rappelle que le Conseil d'administration a été présidé par le Conseiller aux Etats thurgovien Hans Munz. Les appuis politiques n'ont pas compensé le manque de compétitivité.

Mais la chute était prévisible. Saurer était encore au 66^e rang des entreprises sur la liste de la *Schweizerische Handelszeitung* en 1981. Cette année, elle est au 116^e rang.

Le carnet des commandes était de 466 millions en 1982, il n'était plus que de 183 millions en 1985. Destin d'une entreprise privée. De quoi nous mêlons-nous ?